

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/274/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant la Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,
afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1^{er} :** **Le Mercredi 18 juin 2025 de 17h00 à 20h00**
Le stationnement sera interdit sur le Parking de la Place du Général de Gaulle face à l'ex magasin THEODORE.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-sept mai deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

